



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2024 - 39</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 09/06/2024</b>	<b>Objet :</b> Brettnach (57) - Demande de capture avec relâcher dans le cadre d'un projet Life Biodiv'Est d'animation et de sensibilisation aux milieux de type mare et aux amphibiens. Maison de la Nature du pays de Sierck (57)	<b>Avis :</b> Favorable avec recommandations

### Contexte

Suite à la réhabilitation d'une mare forestière sur la commune de Brettnach (57), la mairie de cette dernière a sollicité la maison de la nature du Pays de Sierck pour sensibiliser les enfants des écoles primaires aux zones humides en collaboration avec les enseignants du regroupement pédagogique intercommunal. L'objectif est d'impliquer les enfants au projet de restauration de cette mare.

Dans cet optique et à travers des messages de prévention, les animatrices de la Maison de la Nature souhaite obtenir une dérogation à la capture avec relâcher différé pour sensibiliser les élèves et leur permettre d'observer et d'identifier la faune d'une mare forestière.

La demande concerne la capture à l'épuisette des espèces suivantes :

#### Amphibiens :

- *Bufo bufo* : crapaud commun
- *Rana temporaria* : grenouille rousse
- *Pelophylax sp* : complexe des grenouilles vertes
- *Lissotriton helveticus* : Triton palmé
- *Lissotriton vulgaris* : Triton ponctué
- *Ichtyosaura alpestris* : Triton alpestre
- *Triturus cristatus* : Triton crêté
- *Hyla arborea* : Rainette verte

#### Insectes (larves d'odonates et coléoptère) :

- *Leucorrhinia caudalis* : Leucorrhine à large queue
- *Leucorrhinia pectoralis* : Leucorrhine à gros throax
- *Oxygastra curtisii* : Cordulie à corps fin
- *Ophiogomphus cecilia* : Gomphe serpent in
- *Dytiscus latissimus* : Grand dytique

## Questions au CSRPN

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?
- En cas d'impact sur des habitats d'espèces protégés, l'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce ?
- Nous sollicitons également le positionnement du CSRPN face à des demandes de capture relâcher pour des animations et éventuellement un cadre précis dans lequel, nous pourrions déroger aux interdictions de capture dans ces buts d'animation.

## Supports de réflexion

### Analyse du CSRPN

L'ambition de ce projet, sensibiliser les enfants à la préservation des zones humides et à leur richesse faunistique ne peut qu'être encouragée et félicitée.

Il est décrit que l'approche du petit monde de la mare (amphibiens en l'occurrence) se fera d'abord par l'écoute avant prospection au filet. Il est également important de bien faire observation de la mare et de ses abords avant d'accéder à l'eau. Ainsi il faut observer et ne pas écraser des larves de libellule ou d'amphibiens qui émergeraient. La prospection visuelle de l'eau peut aussi permettre d'observer des amphibiens au bord de l'eau ou sous l'eau. De même des indices (feuilles repliées collées par une ponte...) peuvent être analysés avant de fouiller au troubleau.

Les précautions contre les chytrides sont bien proposées et devront également être indiquées aux enfants afin de leur montrer la sensibilité du milieu et des espèces.

Ce projet ne remet pas en cause la conservation des populations présentes.

### Avis du CSRPN

Favorable

### Recommandations

- bien faire l'observation de la mare et de ses abords avant d'accéder à l'eau.
- Rechercher visuellement des indices (feuilles repliées collées par une ponte...) au bord de l'eau avant de fouiller au troubleau.
- Expliquer les précautions à prendre contre les chytrides aux enfants

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

